



**Formation et CACES® R490
GRUES DE CHARGEMENT
Commandes Manuelles et Télécommande**

<p>PUBLIC : Tout salarié de l'entreprise utilisant, même occasionnellement, une grue de chargement.</p> <p>NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS : Savoir compter et lire, parler et écrire en français. Être majeur et apte médicalement à la conduite de ces engins. Être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule porteur de la PEMP</p>	<p>DUREE : de 1 à 4 jours (7 à 28h), selon niveau.</p>	<p>PARTICIPANTS : 6 personnes maximum</p>
--	---	--

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Articles R4323-55 et R4323-56 du Code du Travail, Recommandation CARSAT R490.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Formation ayant pour but l'aptitude à la conduite en sécurité des grues concernées. Obtention d'un CACES® conformément aux dispositions définies dans la recommandation de la CNAM-TS.

CONTENU DE LA FORMATION :

Connaissances théoriques

- Connaissances générales
- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...)
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.

- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des grues de chargement

Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX - AIPR

Selon R490 : « Tout conducteur de grue de chargement qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur. »

Le module AIPR – Niveau Opérateur – est inclut dans cette formation et proposé en option.

Contenu : Sécurité au travail / Contexte et réglementation / La préparation / La mise en œuvre du chantier / Le travail a proximité des réseaux / Travail en mode dégradé / Evaluation QCM-IPR.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Projection d'un diaporama animé. Délivrance d'un support de cours à chaque participant.
Matériels nécessaires à la pratique (plateau technique conforme, engin(s) de la catégorie concernée).

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé théorique, exercices participatifs, échanges entre les participants. Exercices pratiques : mises en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite réelle sur engin(s).

ADAPTATION AU PUBLIC

Nos méthodes pédagogiques permettent, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

**QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Formateurs spécialisés dans la prévention des risques professionnels en Manutention-Levage, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle et d'animation de stages.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) sera effectué par le responsable pédagogique et technique de l'organisme.

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques par l'examen CACES® R490.

SANCTION PEDAGOGIQUE

Délivrance de l'attestation de formation, copie de la feuille d'émargement et la carte CACES®.

VALIDITE

Validité du CACES® R490 : 5 ans.